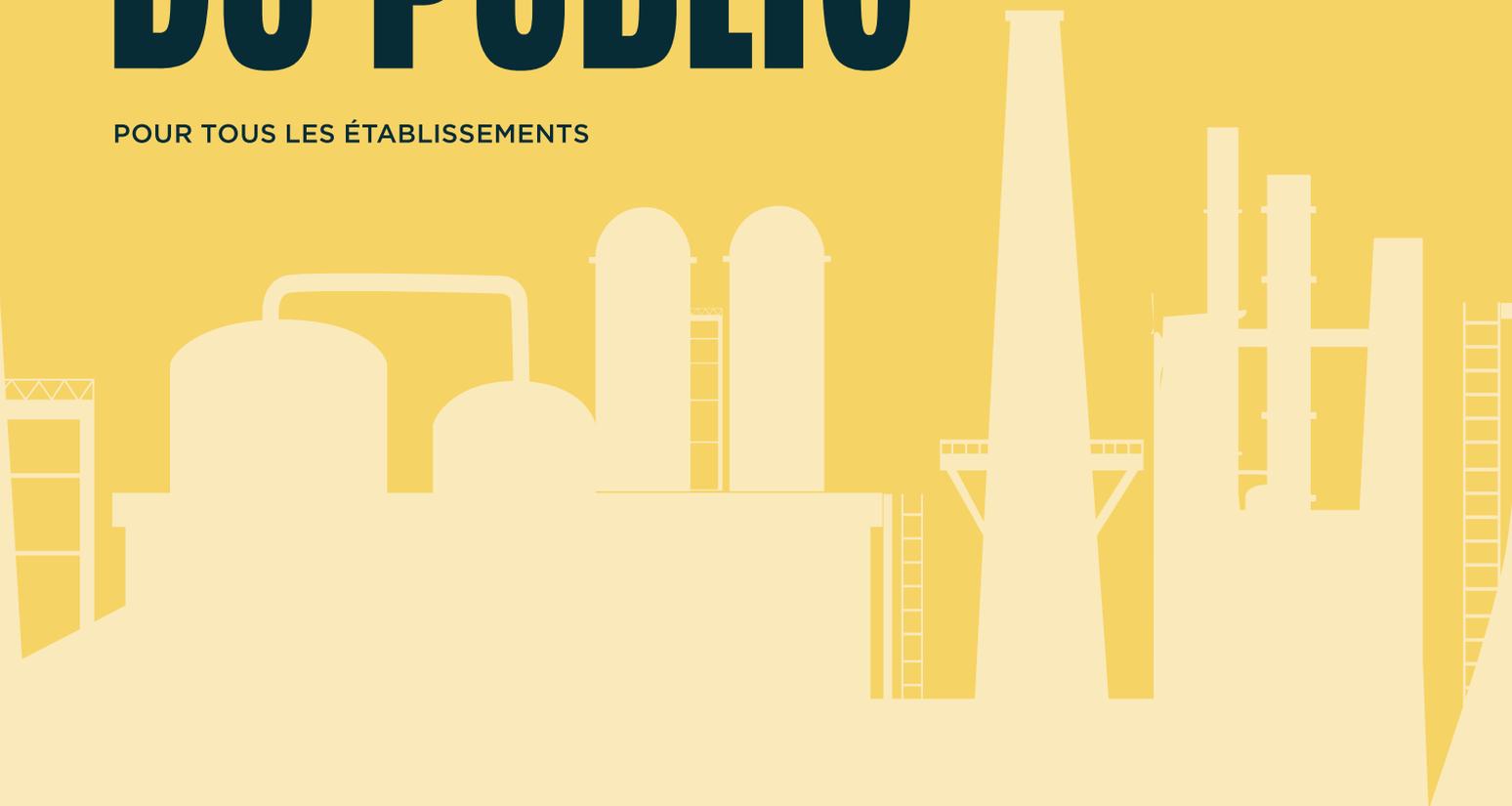


FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS



Les données à caractère personnel sont collectées conformément à l'article 22 de la loi du 28 avril 2017 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

 SEVESO.LU



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

(POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS)

Nom ou dénomination sociale :

N° et rue :

Code postal : Localité :

Pays :

Site internet :

Téléphone : E-mail :

Statut "Seveso III"

Établissement soumis aux dispositions "Seveso III" : OUI NON

Rapport de sécurité transmis : OUI NON Date de transmission :

Date de la dernière visite d'inspection :

Où peut-on trouver des informations plus détaillées concernant l'inspection et le plan d'inspection :
(p.ex. site Internet, e-mail)

Point de contact pour obtenir des informations plus détaillées sur l'inspection
et le plan d'inspection ou toute autre information pertinente :

(p.ex. e-mail, adresse postale)

FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS)

Présentation de l'établissement

(sous réserve des informations confidentielles)

ESSO Luxembourg SARL exploite un dépôt pétrolier à Bertrange.

Il s'agit de stockage stratégique, qui permet d'assurer l'approvisionnement des stations services en cas de crise.

Description de vos activités, de vos produits fabriqués, etc. :

Nos activités:

- Déchargement de camions citernes contenant des liquides inflammables (diesel et essence) vers des réservoirs aériens
- Stockage de liquides inflammables dans ces mêmes réservoirs aériens
- Chargement de camions citernes de liquides inflammables

FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS)

Information du public

Par quels moyens le public concerné sera-t-il averti, si nécessaire ?

En cas d'incident, le voisinage est averti par une sirène. Les services d'urgence (CGDIS) sont prévenus via une ligne de communication directe.

En cas d'accident majeur, le public concerné sera averti si nécessaire par les autorités.

Informations sur le comportement approprié à adopter en cas d'accident majeur :

(ou l'indication de l'endroit où ces informations peuvent être consultées électroniquement)

En cas d'incident, il est important de suivre les instructions des services d'urgence (CGDIS) et de la police. (par exemple: évacuation)

Des informations sur le comportement à adopter sont disponibles sur le site www.seveso.lu, rubrique «Comment réagir ?».

FIGHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(UNIQUEMENT POUR LES ÉTABLISSEMENTS SEUIL HAUT)

Dangers liés aux accidents majeurs

Informations générales relatives à la nature des dangers, leurs effets potentiels sur la sécurité et la santé des personnes et sur l'environnement, résumé des principaux types de scénarios d'accidents majeurs et mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :

FIGHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(UNIQUEMENT POUR LES ÉTABLISSEMENTS SEUIL HAUT)

Obligations de l'exploitant dans le cas d'un accident majeur et d'effets transfrontaliers d'un accident majeur

Notre établissement a pris les mesures adéquates sur le site et a notamment pris contact avec les services d'urgence (CGDIS) pour faire face à des accidents majeurs et en limiter le plus possible les effets :

OUI NON

Un plan d'urgence externe a été établi pour lutter contre les éventuels effets hors site d'un accident :

OUI NON

En cas d'accident, il est recommandé de suivre les instructions et de répondre aux demandes des services d'urgence (CGDIS). Plus d'informations sur le plan d'urgence externe :

L'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre État membre de l'Union européenne, susceptible de subir les effets transfrontaliers d'un accident majeur:

OUI NON

Si OUI, quel(s) État(s)?

Allemagne Belgique France



Protection des données

Les données à caractère personnel communiquées par l'exploitant sont traitées par l'Inspection du travail et des mines (ITM) en sa qualité de responsable de traitement et en conformité avec les dispositions du Règlement général sur la protection des données. Pour plus de détails, vous pouvez consulter la rubrique « Protection des données » du site internet de l'ITM : <https://itm.public.lu/fr/support/protection-donnees.html>.